

La prise en compte de l'environnement dans la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier

Déroulement d'un aménagement foncier agricole et forestier

phase préalable

Demande d'un AFAF par le Conseil municipal			
Etude d'aménagement lancée par le CG	Le Préfet porte à la connaissance du Psdt du CG toute information utile	<pre> graph LR CG --> Prefet Prefet --> DDE DDE -.-> DREAL DDE -.-> DDAF_SDPE DDE -.-> DDASS DDE -.-> SDAP DDE -.-> DRAC DDE -.-> PNR DREAL -.-> CG DDAF_SDPE -.-> CG DDASS -.-> CG SDAP -.-> CG DRAC -.-> CG PNR -.-> CG </pre>	3 mois
Réalisation de l'étude d'aménagement	Examen concerté Etat-CG de l'étude d'aménagement	La DDAF participe, en cas de besoin, aux réunions locales	
Arrêté du Psdt du CG fixant les mesures conservatoires			
Enquête publique			
Avis des communes et des commissions	Le préfet fixe par arrêté les prescriptions environnementales applicables au plan parcellaire et aux travaux connexes	<pre> graph LR CG --> DDAF DDAF -.-> DREAL DDAF -.-> SDPE DDAF -.-> DDASS DDAF -.-> SDAP DDAF -.-> DRAC DDAF -.-> PNR DREAL -.-> CG SDPE -.-> CG DDASS -.-> CG SDAP -.-> CG DRAC -.-> CG PNR -.-> CG </pre>	2 mois
Délibération du Pdt du CG ordonnant l'opération et fixant le périmètre			

La prise en compte de l'environnement dans la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier

Déroulement d'un aménagement foncier agricole et forestier

phase opérationnelle

Classement des terres par la CCAF				
Projet du nouveau parcellaire et des travaux connexes	Examen concerté Etat-CG	La DDAF participe, en cas de besoin, aux réunions locales		
Réalisation de l'étude d'impact	bilan de la prise en compte des prescriptions préfectorales Avis sur l'étude d'impact par l'autorité compétente	CG → DDAF → CG DREAL → DDAF → SDPE	Délai à fixer par décret	
Enquête publique				
Examen des réclamations Décisions définitives CCAF	Accord de l'autorité compétente pour les travaux connexes soumis à autorisation et le plan parcellaire	CG → DDAF → CG DREAL → DDAF → SDPEautres services...		
Le Pdt du CG ordonne la clôture de l'AFAF	Le Préfet peut : → → →	prononcer la protection des boisements : DDAF fixer des prescriptions complémentaires pour respecter la loi sur l'Eau : DDAF-SDPE modifier les circonscriptions territoriales : Préfecture		